
Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Crown 45% VOC Non-Chlorinated Brake Cleaner (aerosol)

Numéro de pièce : 363154-001, 363154-C01

Numéro(s) de produit : 91000, 791000

Utilisation du produit : Nettoyant de pièces de frein

Distribué par :

Crown Equipment Corporation
44 South Washington Street
New Bremen, OH 45869
www.crown.com

Numéro de téléphone : (419) 629-2311

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Les vapeurs peuvent causer des points d'éclair. Nocif ou mortel si avalé ou respiré. Irritant oculaire et cutané. Contenu sous pression.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur : Liquide incolore transparent, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Irritant oculaire. Le contenu peut causer une irritation oculaire modérée à grave notamment un picotement, un écoulement et une rougeur.

PEAU : Irritant cutané. Le contact peut causer des rougeurs, des démangeaisons, des brûlures et abîmer la peau. Le contact prolongé ou répété peut aggraver l'irritation en asséchant la peau, entraînant des dermatites (inflammation).

INHALATION : Degré de toxicité faible à modéré par inhalation. Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires et des signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, désorientation et fatigue).

INGESTION : L'aspiration constitue le risque principal. Lorsqu'il est avalé ou vomé, le matériel peut pénétrer dans les poumons causant une inflammation et des dommages aux poumons. Le fait d'avaler ce matériel peut également causer des nausées et de la diarrhée. L'empoisonnement par l'acétone peut causer des dommages au foie et aux reins.

EFFETS CHRONIQUES : L'exposition à des concentrations élevées de ce matériel peut augmenter la sensibilité du cœur à certains médicaments. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS : foie, rein, système nerveux central.

État physique aggravé par exposition : Problèmes cutanés, problèmes respiratoires (de type asthmatique)

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)

Numéro(s) de produit : 91000, 791000

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Heptanes isomères	142-82-5	40 - 50
acétone	67-64-1	40 - 50
Dioxyde de carbone	124-38-9	5 - 10

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne PAS provoquer le vomissement ni faire avaler quoique ce soit, car le matériel risque de pénétrer dans les poumons et provoquer de graves dommages. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Avis aux médecins : L'épinéphrine et d'autres médicaments sympathomimétiques peuvent provoquer de l'arythmie cardiaque chez les personnes soumises à de hautes concentrations de solvants aux hydrocarbures. L'utilisation de médicaments comportant moins de risques arrhythmogéniques devrait être envisagée.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair < 0 °F (TCC)	Limite d'explosion supérieure	12.8
Température d'autoallumage : 869°F	Limite d'explosion inférieure	2.5

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, dioxyde de carbone et mousse sont recommandés

Produits de combustion : Oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Éviter de répandre le liquide brûlant avec de l'eau utilisée pour des besoins de refroidissement.

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)

Numéro(s) de produit : 91000, 791000

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes sources potentielles d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser sur ou autour de sources potentielles d'ignition ou d'équipement sous tension. Bien se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Entreposer dans un lieu frais, sec et bien ventilé, éloigné de la chaleur, des rayons directs du soleil, des surfaces chaudes et de toutes les sources d'allumage. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes. Maintenir éloigné de tout matériel incompatible.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Heptanes isomères	500	NE	400	500	NE		ppm
acétone	750 (v)	1000 (v)	500	750	NE		ppm
Dioxyde de carbone	5000	30000 (v)	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)**Numéro(s) de produit : 91000, 791000**

les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVA ou Viton®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : Transparent, incolore

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité particulière : 0.730

Point d'ébullition initial : 132°F

Point de congélation : < -100°F

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : 2 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : Légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 44.9 g/L : 327.8 lb/gal : 2.73

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec les acides et les oxydants tels que le chlore et autres halogènes, chromates, perchlorates, peroxydes et oxygène.

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Heptanes isomères	Aucunes données	Aucunes données	103 g/m ³ /4H
acétone	5800 mg/kg	Aucunes données	50, 100 mg/m ³ /8H
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)

Numéro(s) de produit : 91000, 791000

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Heptanes isomères	Non	Non	Non	E & R (moyen) / S (modéré) /	Inconnu
acétone	Non	Non	Non	E & S (modéré) / R (moyen)	Oui
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : n-heptane - 24 heures EC50 Daphnia magna : >10 mg/L
acétone - 48 heures EC50 Daphnie magna : 12600 mg/L

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant les codes de déchets suivants : D001, F003. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés. Le liquide doit être traité comme un déchet dangereux.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air) : Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau) : Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)

Numéro(s) de produit : 91000, 791000

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Acétone (5 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: toluène (< 0.005%)

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas destiné pour la vente en Californie et au nord de l'Utah. Dans les états soumis à la réglementation sur les COV pour les biens de consommation, ce produit est conforme comme nettoyant de frein.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 142-82-5, 67-64-1, 124-38-9

Pennsylvanie : 142-82-5, 67-64-1, 124-38-9

Massachusetts : 142-82-5, 67-64-1, 124-38-9

Rhode Island : 142-82-5, 67-64-1, 124-38-9

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à

Nom du produit : Nettoyant de frein non chloré 45 % COV Crown (aérosol)

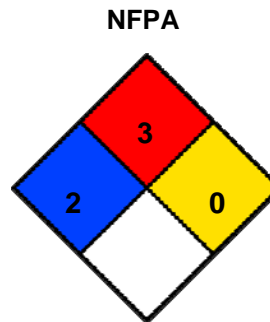
Numéro(s) de produit : 91000, 791000

l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	3
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
Date de révision : 08/26/2014

Modifications depuis la dernière révision : Section 15 : Règlements COV sur les biens de consommation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de Crown Equipment Corporation ou l'exactitude des sources mises à la disposition de Crown Equipment Corporation. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, ou à un professionnel de la santé et de la sécurité.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale

NA Non applicable
ND Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

CTRL n°: 91000/00920